

L'« affaire » Kagamé

François Soudan, André Lewin

Jeune Afrique, 15 mars 2004

Rendue publique le 10 mars, l'enquête du juge Bruguière sur l'attentat qui a coûté la vie au président Habyarimana, le 6 avril 1994, est-elle crédible ?

C'est un très lourd pavé dans la mare déjà passablement troublée des relations franco-rwandaïses que le juge Jean-Louis Bruguière vient de lancer, via le quotidien *Le Monde* en date du 10 mars. Les quelques extraits du rapport de police de 220 pages établi sous sa responsabilité, synthèse d'une enquête menée depuis six ans à la demande de la famille d'un des pilotes français disparus lors de l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994, sont dévastateurs à plus d'un titre. Selon le magistrat instructeur, l'actuel chef de l'État du Rwanda, Paul Kagamé, aurait ainsi directement commandité l'assassinat de son prédécesseur. Pis : lui et quelques-uns de ses proches, dont l'actuel chef d'état-major de l'armée James Kabarebe, auraient sciemment planifié le

génocide qui allait suivre et coûter la vie à près d'un million de membres de leur propre communauté. À moins d'un mois du dixième anniversaire de cette tragédie absolue, les conclusions que ce juge atypique, dont la carrière est ponctuée de « coups » médiatiques parfois hasardeux, a choisi de rendre publiques, font froid dans le dos.

Sont-elles pour autant crédibles ?

Une chose est sûre : elles sont sans surprise. Pour l'essentiel, en effet, la thèse de la responsabilité directe du Front patriotique rwandais (FPR) dans l'attentat du 6 avril 1994 a toujours été une thèse française, évoquée dès le premier jour, tant à l'Élysée qu'au sein de l'état-major des armées, comme une certitude. Très liés militairement au régime Habyarimana et très hostiles à une rébellion consi-

dérée comme « anglo-saxonne », ces milieux « françafricains », auxquels il convient d'adjoindre les services de renseignements extérieurs, considéraient alors Kagamé et ses hommes comme des « *Khmers noirs* » capables des coups les plus tordus. Un tropisme sur lequel sont venus ultérieurement se greffer l'activisme des opposants rwandais en exil, les délires tutsiphobes de quelques intellectuels africains bantou-centristes et les confessions d'une poignée de dissidents du FPR. L'un d'eux, l'ancien journaliste et cadre politique du Front, Jean-Pierre Mugabe, exilé volontaire au Canada pour des motifs de carrière contrariée, a ainsi « révélé », il y a près de quatre ans, l'existence d'un supposé *network commando* chargé par Paul Kagamé de liquider Juvénal Habyarimana. Ex-membre, selon ses dires, du DMI (renseignements militaires rwandais), ce que Kigali a toujours démenti, Mugabe a longtemps servi de source unique aux divers pamphlets mettant en cause le FPR dans l'attentat contre le Falcon 50. De même, il n'était un secret pour personne depuis plusieurs années que l'enquête diligentée par le juge Bruguière dans divers pays (sauf au Rwanda) était menée « à charge » contre Kagamé et « à décharge » vis-à-vis des extrémistes hutus tout aussi susceptibles d'avoir perpétré cet assassinat. Interrogé sur ce sujet par J.A.I. en oc-

tobre 2002, Paul Kagamé semblait ainsi, déjà, ne se faire aucune illusion : « *Ce juge n'a jamais jusqu'ici demandé à venir enquêter au Rwanda. Est-ce normal ? Je crains que ses motivations ne soient purement politiques et que le coupable n'ait été désigné d'avance : Kagamé, bien sûr. Enfin, tout cela est sans importance.* »

Pour intéressante et étayée qu'elle soit, l'enquête Bruguière, telle que divulguée dans *Le Monde*, n'en soulève pas moins de réelles interrogations. On passera sur quelques erreurs factuelles : ainsi, le Falcon n'a pas décollé de l'aéroport d'Arusha mais de celui de Dar es-Salaam, où venait de se tenir un sommet régional. Quant au lieutenant (aujourd'hui colonel) Patrick Karegeya, censé avoir donné au *network commando* de Kigali le signal du départ de l'avion par téléphone, il n'était pas, à l'époque, le chef des services extérieurs de sécurité du FPR poste qu'il occupera à partir de 1995, mais en fonction au sein de l'armée ougandaise. Enfin, le général Charles Kayonga, à l'époque patron des forces rebelles dans la capitale rwandaise, n'est pas aujourd'hui conseiller à la présidence mais chef d'état-major de l'armée de terre. Plus sérieux est le problème posé par l'identité contestée de certains membres du supposé *network commando*. Ainsi, si l'on en croit une source au sein de l'état-major de l'armée rwandaise à Kigali, les noms des sergents Ndayisaba et Mazimpa-

ka ainsi que celui du soldat Hakizimana sont « *inconnus au bataillon* » et n'auraient jamais fait partie des effectifs de l'Armée patriotique rwandaise (APR). Quant au lieutenant Franck Nziza, qui aurait tiré le missile fatal, il est introuvable dans les archives : « *Nous avons certes un Jacques Nziza, qui était jusqu'à il y a quinze jours le chef du G2, les renseignements militaires, mais il n'était pas à Kigali en avril 1994.* »

Autre point d'interrogation : la crédibilité de celui qui apparaît, au regard des extraits publiés par *Le Monde*, comme le témoin clé du rapport Bruguière, le « *capitaine* » (il n'a, en réalité, jamais dépassé le grade de lieutenant dans l'armée rwandaise) Venuste Abdul Ruzibiza. Très médiatisé depuis le 10 mars, ce Tutsi francophone est né en 1970 dans le Bugesera, au sud de Kigali. En 1991, il rejoint l'APR via le Burundi, en tant qu'infirmier de bataillon. Selon ses dires, il aurait été infiltré à Kigali fin février 1994 afin d'intégrer le *network commando*, information démentie par plusieurs sources proches du pouvoir rwandais, selon lesquelles Ruzibiza se trouvait alors stationné dans la région septentrionale de Byumba. Muté à Ruhengeri fin 1994, sous-lieutenant en 1996, Venuste Abdul Ruzibiza est nommé responsable des approvisionnements du 9^e bataillon. Deux ans plus tard, accusé d'avoir détourné la paie des militaires, il est arrêté, jugé,

puis relâché faute de preuves. Lieutenant en 2000, il est une nouvelle fois traduit en cour martiale l'année suivante pour une affaire similaire et condamné à dix ans de prison. Il s'évade et gagne l'Ouganda, au plus fort de la crise entre les deux voisins. Pris en main à Kampala par les services ougandais, en contact, si l'on en croit la journaliste belge Colette Braeckman qui l'a rencontré en mai 2003, avec la DGSE française, Ruzibiza propose alors à qui voudrait en faire un livre un récit dans lequel il raconte son expérience de membre du *network commando* chargé d'assassiner Habyarimana.

Exilé depuis en Scandinavie, cet étrange témoin s'est rendu à Paris au cours du second semestre de 2003 sous protection policière française, afin de livrer « *sa* » vérité au juge Bruguière.

Le caractère *a priori* aléatoire des confessions du lieutenant Ruzibiza pose donc un évident problème, sauf si elles sont corroborées dans le rapport par d'autres témoignages moins sujets à caution, ce que l'on ignore. Le doute qui plane sur la solidité de la thèse centrale avancée par le magistrat ne doit cependant pas occulter le reste : quelle utilisation l'APR a-t-elle fait des missiles sol-air Sam en sa possession ? Et pourquoi l'ONU s'est-elle fourvoyée dans une ridicule affaire de boîte noire niée, puis exhumée ? Sur ce dernier point pourtant, le malaise

persiste. Si l'on en croit un ancien cadre français de Dassault Aviation, qui fut à l'époque mêlé de très près à la vente du fameux Falcon 50 au président Habyarimana (une vente qui s'apparentait à un don, tant les conditions faites aux Rwandais à la demande expresse du président François Mitterrand étaient favorables), cet appareil avait été livré sans boîte noire. *« S'agissant d'un avion privé non exploité commercialement, la réglementation internationale ne l'exigeait pas, nous a-t-il confié. De trois choses l'une : soit le cockpit voice recorder (CVR) découvert dans un placard de l'ONU est en fait un dispositif permettant de communiquer sans pour autant enregistrer ; soit une boîte noire authentique a été bricolée sur le Falcon postérieurement à sa livraison aux Rwandais ; soit on est en présence*

d'un CVR provenant d'un autre appareil. »

Bien des zones d'ombre subsistent donc autour de ce tragique 6 avril 1994. Ce qui est clair, en revanche, c'est que les relations franco-rwandaises, qui semblaient redécoller, ont été abattues en plein vol. Même si, de l'Élysée au Quai d'Orsay, on jure n'être pour rien dans ce missile-là, ajoutant qu'il a été propulsé par un franc-tireur incontrôlable au plus mauvais moment qui soit, il sera bien difficile d'en convaincre Kigali. Dans ce contexte, le déplacement au Rwanda, le 7 avril prochain, de la personnalité chargée de représenter la France aux cérémonies commémoratives du dixième anniversaire du génocide pourrait bien s'apparenter à une mission impossible.